

## Profitez de nos honoraires réduits avec tout le professionnalisme de notre cabinet

Les montants sont exprimés en TTC (TVA Comprise au taux de 20 %)

Montant honoraires Plafonnés\*

Ils comprennent en autres les prestations de visites, de négociation, constitution dossier de vente, signature compromis de vente et séquestre.

## BARÈME HONORAIRES MAXIMUMS TRANSACTIONS APPLICABLE AU 01 AVRIL 2022

Pourcentage d'Honoraires \*

De 0 € à 50 000 €	8 % TTC
De 50 001 à 100 000 €	5 % TTC
De 100 001 à 300 000 €	4.5 % TTC
+ de 300 001 €	4 % TTC